

Manche

Le calcul des points



Le contrôle continu compte pour 400 points. Ces points sont répartis entre les différents parcours du programme (1/Comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit, 2/Comprendre et s'exprimer en utilisant une langue étrangère, 3/Comprendre et s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques, 4/Comprendre et s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps, 5/Les méthodes et outils pour apprendre, 6/La formation de la personne et du citoyen, 7/ Les systèmes naturels et les systèmes techniques, 8/Les représentations du monde et de l'activité humaine).

Chaque parcours est évalué sur 50 points :

- 10 : maîtrise insuffisante
- 25 : maîtrise fragile
- 40 : maîtrise satisfaisante
- 50: très bonne maîtrise

Avec les épreuves du brevet, les élèves peuvent obtenir 400 points :

- 100 pour l'épreuve orale
- 100 pour les mathématiques
- 100 pour le français
- 50 pour l'histoire géographie
- 50 pour la science-physique-SVT

Seulement 400 points sont nécessaires pour l'obtention du diplôme. Les élèves ayant obtenu huit appréciations « très bonne maîtrise » au cours de l'année sont donc assurés d'obtenir leur premier diplôme.

Les mentions

Pour les mentions au Brevet, il faut plus de 480 points pour la mention Assez Bien, plus de 560 pour la mention Bien, et plus de 640, pour la mention Très Bien